

FICHE DE POSTE

Chargé de mission au Syndicat Mixte de Protection contre les Crues du bassin Ubaye-Ubayette (04) pour assurer une gestion globale et concertée à l'échelle du bassin versant de l'Ubaye

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan de gestion élaboré à l'issue de la dernière étude hydraulique et morphologique de l'Ubaye et de l'Ubayette, le Syndicat Mixte de Protection contre les Crues du bassin Ubaye-Ubayette souhaite instaurer une gestion globale et concertée à l'échelle du bassin versant. Ce plan de gestion définit précisément les actions à mener en termes d'entretien, de suivi, d'aménagements de l'Ubaye et de certaines confluences pour une gestion équilibrée du cours d'eau et une protection des riverains contre les inondations, tout en respectant le profil d'équilibre.

Cette étude et les réunions successives du comité de pilotage ont cependant fait ressortir un fort besoin de renforcer le Syndicat Mixte pour soutenir les Communes et coordonner toutes les actions ciblées. En effet à ce jour, le Syndicat Mixte n'est pas réellement structuré, il est uniquement appuyé administrativement par le secrétariat de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye (CCVU). Ainsi, le Syndicat Mixte envisage de recruter un ingénieur ou un technicien qui assurera notamment la coordination, l'animation, l'information, la concertation, et la mise en œuvre des actions définies dans le plan de gestion, ainsi que toute action qui serait jugée prioritaire à partir des enjeux définis par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Cette démarche de gestion globale et concertée à l'échelle du bassin versant de l'Ubaye, fortement encouragée par les Communes mais également par l'Agence de l'Eau, la Direction Départementale des Territoires (DDT), le Conseil Régional et le Conseil Général, s'inscrit d'ailleurs dans les actions prioritaires définies par le SDAGE à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée-Corse. La démarche s'apparente à un contrat de rivière, sans pour autant aboutir à cet outil de gestion formel.

Les statuts du Syndicat Mixte sont par ailleurs anciens (création en 1981 puis modification en 1996) et doivent être revus. Les statuts actuels limitent notamment l'intervention du Syndicat Mixte aux études et travaux concernant au moins deux Communes. Il est envisagé d'étendre ses missions à un appui technique, administratif et financier de toutes les Communes de la Vallée de l'Ubaye souhaitant engager un projet dans son champ de compétence.

Dans un premier temps, le technicien sera donc chargé d'animer la réflexion sur les diverses missions possibles ainsi que les modalités de gestion administrative et financière envisageables, l'objectif étant de définir et de mettre en application une stratégie cohérente d'intervention pour une gestion similaire à un contrat de rivière.

Les compétences du Syndicat Mixte pourront ainsi être étendues à toutes les thématiques liées aux aspects qualitatifs et quantitatifs du cours d'eau (gestion de la ressource, protection contre les inondations, suivi de la qualité de l'eau, gestion du milieu, ...). Les missions précises seront à déterminer en fonction des besoins et des enjeux identifiés, en étroite concertation avec l'Agence de l'Eau et les autres partenaires.

Missions

Définition des nouvelles actions stratégiques du Syndicat Mixte :

- animer la réflexion sur l'ensemble des missions à porter par le Syndicat Mixte et sur les nouvelles modalités de gestion administrative et financière,
- réviser les statuts du Syndicat Mixte en fonction des conclusions du point précédent.

Animation, concertation, relation avec les différents acteurs concernés :

- être le relais entre tous les acteurs de son terrain d'intervention (usagers, élus, services de l'Etat...),
- assurer l'émergence et la dynamique des actions définies dans le plan de gestion, en priorisant ces actions,
- faciliter la concertation entre les partenaires : mettre en place des comités de pilotage thématiques, animer ces réunions ainsi que les réunions techniques, élaborer des comptes-rendus de ces réunions et diffuser aux partenaires,
- conseiller les élus, les riverains et l'ensemble des usagers du cours d'eau pour parvenir à une politique concertée de gestion du milieu,
- veiller à une cohérence des projets à l'échelle de la Vallée en tenant compte de tous les enjeux croisés.

Coordination, gestion, suivi des études et des travaux définis dans le plan de gestion :

- recenser et s'approprier les études existantes participant à la mise en œuvre du plan de gestion,
- proposer un arbitrage technique des priorités,
- assurer toutes les missions d'un conducteur d'opération (suivi technique, administratif et financier) pour le compte du Syndicat Mixte et en appui aux Communes,
- préciser les besoins et les contraintes (techniques, réglementaires, financières) de chaque projet en élaborant un programme d'opération,
- rédiger les cahiers des charges et suivre les études complémentaires nécessaires, définies comme prioritaires par le plan de gestion pour préciser les actions à mener (confluence Parpaillon / Ubaye à la Condamine, confluence Abriès / Riou Versant / Ubaye à Jausiers...),
- monter les dossiers de consultations des bureaux d'études, des maîtres d'œuvres et éventuellement des entreprises de travaux (en cas de petits travaux seulement), engager les procédures de marchés publics pour les opérations dont la maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par le Syndicat,
- rechercher les financements et mettre au point les dossiers administratifs à transmettre aux partenaires financiers,
- élaborer si besoin les dossiers réglementaires (dossiers simplifiés seulement),
- coordonner et contrôler techniquement les études complémentaires engagées, synthétiser les informations collectées, actualiser et faire vivre le plan de gestion,
- suivre la réalisation des opérations et travaux engagés en s'assurant de leur cohérence avec le programme,
- suivre les demandes de subventions et assurer le suivi des paiements,

- préparer et suivre l'exécution du budget du Syndicat Mixte,
- tenir à jour un tableau de bord des actions engagées (technique et financier).

Suivi qualitatif et entretien de l'Ubaye :

- élaborer une stratégie de suivi topographique régulier du cours d'eau,
- définir en concertation et cartographier les zones de mobilité sur l'Ubaye et les principaux affluents,
- élaborer un plan de gestion de la ripisylve en partenariat avec le Conseil Général, engager éventuellement des actions de gestion de la végétation et d'entretien des cours d'eau,
- suivre l'évolution de la qualité des eaux de l'Ubaye sur la période estivale, notamment sur les aspects bactériologiques, en lien avec le fonctionnement des stations d'épuration gérées par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye,
- accompagner le « porter à connaissance » sur les zones humides auprès des collectivités, aménageurs et autres usagers, et suivre particulièrement les zones à enjeux identifiés,
- engager toute étude ou toute action jugée nécessaire par le Syndicat Mixte ou ses partenaires en lien avec les axes stratégiques définis dans le SDAGE (gestion qualitative et quantitative de la ressource, problématique de la neige de culture, connaissance et gestion du milieu, etc ...).

Risque inondation : prévision, prévention, gestion de crise

- engager et superviser les diagnostics réglementaires des digues,
- appui aux Communes pour l'élaboration ou la mise à jour de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), en veillant à la cohérence à l'échelle de la Vallée,
- définir une stratégie pour la gestion de crise en cas de crues de l'Ubaye et/ou de ses affluents,
- appui à la mise en place d'outils de prévision et à l'intégration éventuelle dans un système global d'alerte,
- participer si besoin à la cellule de crise du Maire ou du Sous-Préfet en cas de crue pour superviser et prioriser les actions d'urgence à mener.

Communication, information :

- mettre en œuvre un plan de communication (élaboration de plaquettes ...),
- participer, organiser et animer l'information : élus, riverains, scolaires, population ...,
- participer au Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques (RRGMA).

Profil / Compétences requises

Communication :

- communication et relation avec les différents partenaires,
- capacité d'analyse et de synthèse,
- aptitude à la négociation, à la concertation et à la conduite de réunion.

Connaissances techniques et réglementaires transversales :

- connaissances juridiques et comptables,
- marchés publics,
- utilisation d'outils informatiques et cartographiques (SIG, ...),
- rédaction de cahiers des charges,
- conduite de projet.

Connaissances techniques et réglementaires spécifiques aux milieux aquatiques et à l'aménagement de rivière :

- fonctionnement des écosystèmes aquatiques,
- politiques de gestion de l'eau et institutions intervenant dans le domaine des milieux aquatiques,
- techniques de protection, de restauration et de gestion des milieux aquatiques, filières de traitement des pollutions,
- connaissances d'hydraulique et d'hydromorphologie fluviale et torrentielle,
- droit de l'eau (loi sur l'eau),
- connaissances sur les procédures d'aménagement du territoire.

Qualités personnelles :

- sens du contact, du dialogue et des relations humaines,
- sens de l'organisation et du travail en équipe,
- capacité de synthèse pour la rédaction,
- personne de terrain,
- autonomie et sens des initiatives.

Conditions d'emploi

- Niveau BAC + 3 minimum (technicien supérieur ou ingénieur)
- Permis B
- Poste contractuel de chargé de mission
- CDD de 3 ans
- Emploi à temps plein
- Salaire selon grille de rémunération par référence à celle du cadre d'emploi de technicien supérieur territorial, technicien supérieur territorial principal, technicien supérieur territorial chef ou ingénieur territorial, selon niveau et expérience
- Poste à pourvoir au **1^{er} avril 2013**
- Candidature à transmettre avant le **20 février 2013** à Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Protection contre les Crues du bassin Ubaye-Ubayette

Contact

Syndicat Mixte de Protection contre les Crues du bassin Ubaye-Ubayette

4 avenue des Trois Frères Arnaud

04 400 BARCELONNETTE

Tél : 04.92.81.28.23

Email : administration@ubaye.com